

Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 juin 2010

L'an deux mil dix et le vingt-quatre du mois de juin, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean BOURDAILLET (Maire).

Présents : M. BOURDAILLET (Maire), Mme TALUSSOT (Adjointe), M. THERVILLE (Adjoint), Mme MARCEAU (Adjointe), M. SOUTON (Adjoint), M. NICOLAS, M. LABBE, M. RAVET, M. BERTHOUX, M. GAUDILLIÈRE, Mme DI MARTINO, M. CLERC, Mme BELIN, Mme DEJEU, Mme PLISSONNIER, Mme GEOFFROY, M. VALENTE, Mme COMPARET.

Excusés : M. CHAPET représenté par M. NICOLAS
M. DIÈTRE représenté par M. BOURDAILLET
M. NEUZILLET représenté par M. BERTHOUX
Mme HENRY représentée par Mme PLISSONNIER
M. ROBERT représenté par M. THERVILLE

Secrétaire de séance : Mme PLISSONNIER

Monsieur le Maire fait part des remerciements de la famille Euvrard suite au décès de Madame Marcelle Broux.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mai 2010 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

PLACES DES TILLEULS ET DE LA PALETTE – Validation du projet d'aménagement

Monsieur le Maire fait le compte-rendu du comité de pilotage tenu le 16 juin 2010 en vue d'examiner le projet d'aménagement des Places des Tilleuls et de la Palette. Il expose le plan établi par le cabinet SEQUANA PAYSAGE, concepteur, et donne le détail des décisions arrêtées en comité.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions d'aménagement débattues en comité de pilotage, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le projet de travaux relatif à l'aménagement des Places des Tilleuls et de la Palette.

L'opération sera découpée en 4 tranches de travaux :

- une tranche ferme : parking des remparts
- une 1^{ère} tranche conditionnelle : Route de Jugy
- une 2^{nde} tranche conditionnelle : Place des Tilleuls
- une 3^{ème} tranche conditionnelle : Place de la Palette et carrefour Route de Jugy

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter tous les financements relatifs à l'opération, à signer tous les documents s'y rapportant et à lancer la consultation d'entreprises par procédure adaptée.

TRAVAUX DE BÂTIMENT 2010

1. Travaux d'accessibilité des écoles : assurance dommages ouvrage

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les travaux débiteront début juillet. Il indique qu'il a consulté plusieurs cabinets d'assurance mais certains éléments ayant été fournis tardivement, les résultats de la consultation ne seront connus que courant juillet.

L'Assemblée l'autorise à signer le contrat avec la compagnie mieux-disante.

2. École primaire

Le Conseil Municipal approuve le devis de l'entreprise VERCELLI d'un montant de 5 440 € HT pour le démontage de 5 cheminées et la réfection de fuites au niveau de la toiture.

3. Logement du Presbytère

Le Conseil Municipal approuve un complément de travaux de 1 910 € HT proposé par l'entreprise BALTAZAR pour la réfection du plafond du rez-de-chaussée.

PROGRAMME VOIRIE 2010 – Participation communale

Monsieur le Maire fait part de la proposition de la Direction Départementale des Routes et Infrastructures relative au programme 2010 d'entretien des routes. Il présente les projets portant sur la réfection en enrobé de deux tronçons de la RD 18 situés à l'intérieur de l'agglomération :

- la route de Laives : de la RN 6 jusqu'au carrefour de la Rue de la Croix Bouteille. Le coût estimé des travaux s'élève à 30 446 € HT.
- la route de Gigny : de l'entrée d'agglomération jusqu'à la RN 6. Coût estimé : 13 072,40 € HT.

Il indique que le Conseil Général subordonne la réalisation de ces travaux à une participation de la commune à hauteur de 40 % de leurs montants, soit la somme de 17 407,36 €.

Le Conseil Municipal approuve le principe de la réfection de ces voies en enrobé en raison de leur mauvais état et de l'importance des risques potentiels pour les usagers et les riverains.

Il s'étonne cependant que le Conseil Général prétende à une participation de la commune à ces travaux dans des proportions exorbitantes, sans justifications, et sans aucune mesure avec le trafic induit par les déplacements des habitants de la commune. Considérant que le Conseil Général a l'entière responsabilité de la voirie départementale, de son entretien et de la sécurité des usagers, il refuse à l'unanimité la participation de la commune à ces travaux et souhaite que le Conseil Général réétudie sa position.

SYDESL

1. Extension du lotissement « Au Pommier Saint-Jean »

Le Conseil Municipal adopte le projet d'éclairage public présenté par le SYDESL. Le coût des travaux, d'un montant de 20 739,40 € HT, est financé par le SYDESL et l'OPAC.

2. Redevance pour occupation du domaine public routier par les réseaux et ouvrages de télécommunication de France Télécom

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que la redevance 2010 due par France Télécom s'élève à 3 146,50 €. Cette somme sera reversée au SYDESL.

TARIFICATION DES SERVICES COMMUNAUX – Rentrée 2010

1. Espace Enfance Jeunesse

a. Tarifs des activités pour les Sennecéens à partir du 1^{er} septembre 2010

Madame Marie-Odile TALUSSOT fait le compte-rendu du comité de pilotage qui s'est tenu le 22 juin. Elle informe que le comité a décidé la mise en place du péri-accueil : les enfants pourront être accueillis dès 7 h 30 et rester jusqu'à 19 h, dans le cadre de l'accueil de loisirs des vacances et des mercredis.

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les tarifs :

- Accueil périscolaire → fonctionne en période scolaire
 - 1,25 € par enfant pour le service du matin (7 heures 30 – 8 heures 30),
 - 1,90 € par enfant pour le service allant de 16 heures 30 à 18 heures,
 - 1,25 € par enfant pour le service du soir (de 18 heures jusqu'à 19 heures).
- Accueil de loisirs (de 7 h 30 à 12 h et/ou de 14 h à 19 h) → Fonctionne pendant les vacances scolaires et le mercredi ; les mini-camps constituent de l'accueil de loisirs ; possibilité de repas
 - Péri-accueil de 7 h 30 à 8 h 30 et/ou de 18 h à 19 h : 1,25 € de l'heure par enfant,
 - Accueil de loisirs de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h : 4,30 € par enfant et par demi-journée.

L'accueil de loisirs des vacances requiert une inscription avec 5 demi-journées minimum par semaine. Des forfaits semaine sont proposés au prix de :

- 54 € pour les semaines avec mini-camps le jeudi (4 repas),
- 58 € pour les semaines sans mini-camps (5 repas).

Une participation de 4,20 € sera demandée pour les activités extérieures. Une réduction de 10 % est prévue pour le deuxième enfant inscrit pour la même période et 20 % pour les enfants suivants.

- Club Pré-Ados (11-14 ans) des vacances scolaires
 - Forfait de 8 € par enfant et pour 3 demi-journées minimum par semaine.En cas d'activité extérieure, 70 % du coût seront à la charge de la famille.
- Club Pré-Ados des mercredis (en période scolaire)
 - 2,60 € par enfant et par demi-journée.En cas d'activité extérieure, 70 % du coût seront à la charge de la famille.
- Accueil Jeunes (15-20 ans)
 - 7,50 € d'adhésion pour l'année scolaire.En cas d'activité extérieure, 70 % du coût seront à la charge de la famille pour les 15-18 ans et 100 % pour les 18-20 ans.
- Séjours et camps (11-20 ans)
 - 4,30 € par enfant et par demi-journée.En cas d'activité extérieure, soit 70 % du coût seront à la charge de la famille pour les 11-18 ans et 100 % pour les 18-20 ans, soit les jeunes autofinanceront leur sortie.
- Repas : 4 € par enfant.

b. Tarifs des activités pour les communes extérieures à compter du 1^{er} septembre 2010

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les tarifs pour les communes ayant passé une convention avec la ville de Sennecey-le-Grand :

- Accueil de loisirs (de 7 h 30 à 12 h et/ou de 14 h à 19 h) → Fonctionne pendant les vacances scolaires et le mercredi ; les mini-camps constituent de l'accueil de loisirs ; possibilité de repas à la charge des familles
 - Péri-accueil de 7 h 30 à 8 h 30 et/ou de 18 h à 19 h : 1,25 € de l'heure par enfant, à la charge des familles ;
 - Accueil de loisirs de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h : 8,10 € par enfant et par demi-journée : 4,30 € seront réglés par la famille et 3,80 € par la commune extérieure.

L'accueil de loisirs des vacances requiert une inscription avec 5 demi-journées minimum par semaine.

Une participation de 4,20 € sera demandée aux familles pour les activités extérieures.

Une réduction de 10 % est prévue pour le deuxième enfant inscrit pour la même période et 20 % pour les enfants suivants.

- Club Pré-Ados (11-14 ans) des vacances scolaires → Fonctionne les après-midi de 14 h à 17 h 30 pour les 11-14 ans
 - Forfait de 14 € par enfant pour 3 demi-journées minimum par semaine : 8 € seront réglés par la famille et 6 € par la commune extérieure. En cas d'activité extérieure, 100 % du coût de l'activité seront à la charge de la famille.
- Club Pré-Ados des mercredis (en période scolaire) → Fonctionne le mercredi toute la journée avec possibilité de repas
 - 4,20 € par enfant et par demi-journée : 2,60 € seront réglés par la famille et 1,60 € par la commune extérieure. En cas d'activité extérieure, 100 % du coût de l'activité seront à la charge de la famille.
- Repas : 4 € par enfant.

2. Études surveillées à l'école primaire à compter du 1^{er} septembre 2010

Le Conseil Municipal fixe comme suit le tarif par séance :

- 1,25 € pour le premier enfant d'une famille,
- 0,75 € pour le second enfant,
- gratuit à partir du troisième enfant.

Il est rappelé que ce service fonctionne les jours scolaires, soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

3. Transports scolaires à compter de la rentrée scolaire 2010-2011

Le Conseil Municipal décide de fixer à 32 € par enfant la participation des familles habitant les hameaux de Sens, la Farge et Ruffey.

4. Manifestations communales

Madame MARCEAU, adjointe en charge de la Commission Culturelle et des Loisirs, rappelle que depuis 2007, les tarifs des manifestations municipales avec entrées payantes sont les suivants :

- 5 € pour les adultes
- 2 € pour les enfants jusqu'à 18 ans.

Elle indique que la Commission organise cette année un spectacle médiéval au Château de Ruffey dans le cadre des Journées du Patrimoine et propose d'instaurer un tarif spécifique pour l'occasion.

L'Assemblée fixe donc à 2 € pour les adultes le droit d'entrée à la fête médiévale. L'accès aux moins de 16 ans sera gratuit.

BULLETIN MUNICIPAL 2010

Madame MARCEAU, adjointe, présente les résultats de la consultation réalisée pour la conception et l'impression du bulletin municipal 2010. L'Assemblée retient l'imprimerie BEZIN-HALLER de Crissey, moins-disante avec une proposition à 6 530 € HT, et dont les références sont intéressantes.

Madame Marceau propose à l'Assemblée de réviser les tarifs des publicités qui paraîtront dans le bulletin 2010, la régie d'annonceurs étant suivie par les services administratifs municipaux.

Le Conseil Municipal valide les prix forfaitaires suivants pour les encarts situés en page intérieure :

- format 1/8^e de page A4, verticaux ou horizontaux : 87 € ;
- format 1/4 de page A4, verticaux ou horizontaux : 163 €.

SERVICES DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT

1. Budget 2010 : décision modificative n° 1

À la demande de Monsieur le Receveur Municipal, le Conseil Municipal décide de modifier certains comptes du budget 2010 du Service des Eaux de façon à respecter le plan comptable abrégé et pour régulariser l'imputation de la redevance pour la lutte contre la pollution. Ces écritures n'ont aucune incidence sur la masse budgétaire.

2. Plan comptable M 49 détaillé

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'adopter le plan comptable M 49 détaillé, à compter de l'exercice 2011, pour les services d'eau et assainissement.

3. Durées d'amortissement

Le Conseil Municipal fixe les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de ces deux services à compter du 1^{er} janvier 2011.

4. Facturation

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis l'an 2000, la facturation se fait en deux temps : un acompte basé sur 50 % de la consommation de l'année n -1 et la régularisation calculée en fonction des

relevés de compteurs. Il souligne la lourdeur de ce système de facturation, accentuée par les difficultés rencontrées au niveau de la relève des compteurs.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de supprimer l'acompte à partir de 2010 et de mettre en place une facturation unique des Services des Eaux et d'Assainissement basée sur la consommation relevée au compteur. Une procédure de mensualisation et de prélèvements automatiques sera mise en place dès 2011.

ZONE ARTISANALE DE LA CROISETTE – Sollicitation d'aides financières

Monsieur le Maire rappelle la décision de l'Assemblée du 26 novembre 2009 l'autorisant à déposer une demande de permis d'aménager. Il présente le plan de composition et rappelle le coût estimatif de l'opération, d'un montant de 274 183 € HT.

Le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement et sollicite de Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire des aides financières au titre du FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) et de la DDR (Dotation de Développement Rural) seconde part.

Monsieur le Maire est autorisé à lancer la consultation des entreprises dès validation du permis d'aménager.

AIRE DE JEUX DE PAINTBALL

1. Location de parcelles forestières

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée son accord de principe du 27 mai 2010 concernant la mise à disposition de parcelles forestières situées vers l'étang des pompiers. Il fait part de sa rencontre avec Monsieur THOMAS, responsable du site de paintball à Sennecey-le-Grand, et l'Office National des Forêts.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention à passer.

Le Conseil Municipal confirme la mise à disposition des parcelles affouagères 25 et 44 (en partie) à la société L. IT PAINTBALL et fixe le tarif de location à 300 € pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010 et à 600 € pour l'année 2011. Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite correspondante.

2. Bail de chasse : avenant n° 1

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de retirer du bail de chasse les parcelles louées à la société de paintball. Le montant de la location annuelle sollicitée auprès de l'Association des Chasseurs sera ajusté au prorata des surfaces de chasse louées. Il autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail de chasse du 30 mai 2008.

SOLIDARITÉ VAR – Subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'Association des Maires du Var pour aider les personnes et les collectivités sinistrées.

ÉLECTIONS RÉGIONALES 2010 – Indemnité du personnel

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du montant de la participation versée par l'État pour les élections régionales, soit la somme de 573,72 €.

Le Conseil Municipal décide d'allouer une indemnité au personnel municipal ayant travaillé à cette occasion.

LIGNE DE TRÉSORERIE – Renouvellement

Le Conseil Municipal renouvelle auprès du Crédit Agricole Centre Est le contrat de crédit de 100 000 € qui permettrait, dans l'attente de subventions, de financer des programmes d'investissement.

VÉTÉRINAIRES POUR TOUS – Convention 2010

Le Conseil Municipal reconduit la convention proposée portant sur l'organisation de campagnes de stérilisation des populations félines libres et la protection animale.

USSC FOOT – Renouvellement de matériel

Le Conseil Municipal décide d'acheter des filets de buts et une traceuse.

INFORMATION

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la réception des nouveaux habitants aura lieu le vendredi 24 septembre 2010.
